

UN BRIN DE CHAUSSÉE numéro 37 – Mai 2024



Le mot du Maire



Édité par nos soins

Le mot du Maire

Ça faisait un moment que n'était pas paru un « brin de Chaussée » ! Effectivement ; nous avons privilégié la diffusion des informations par le biais de notre site internet : lachaussée86.com ou encore via l'application « panneapocket » dont la plupart des habitants se sont maintenant dotés.

C'est vrai que tous n'ont pas accès à internet et que, finalement, il est tout aussi important de reprendre cette publication qui, sans nul doute, fera double emploi pour la majorité d'entre vous ; qu'importe !

Nous voici déjà en mai. Avec une pluie qui n'en finit pas ! mais finalement c'est un bien pour la nature qui revit et puis, nous l'avons tellement demandée...

Dieu merci, nous ne sommes pas concernés par les inondations qui empoisonnent la vie de bon nombre de français à qui nous pensons très fort.

La vie communale suit son petit bonhomme de chemin avec des dossiers qui peinent à aboutir, mais nous y travaillons assidument. Il faut relancer, relancer et relancer encore.

Il n'y a cependant pas de révolution en cours sur le village, la quiétude et la tranquillité sont des biens précieux qu'il nous faut conserver.

Quelques projets de travaux sont en cours ou à l'étude, ils verront certainement une avancée significative au cours de cette année 2024. Vous trouverez dans ce numéro bon nombre d'informations diverses, toutes aussi intéressantes les unes que les autres. Je vous en souhaite bonne lecture, passez un agréable printemps et à bientôt de se voir.

Cordialement à tous.

Vote du budget

Lors de la séance du 21 mars 2024, le conseil municipal a approuvé les budgets : compte administratif 2023 et budget primitif 2024 comme ceci :

Section de fonctionnement

	Budget	réalisé	%
2023	318 283.58€	168 728.86€	53.01
2024	329 848.57€		

Section d'investissement

	Budget	réalisé	%
2023	155 911.50€	61 168.11€	39.23
2024	174 098.21€		

Travaux 2024

Réhabilitation énergétique de la mairie

Les travaux seraient pris en charge à hauteur de 25% par le Syndicat Energie Vienne, subventionnables par l'État, le SEV. A noter l'avance de la part communale, par le syndicat, remboursable 2 ans après la fin des travaux. La CCPL offre un accompagnement par le CEP (Conseil en Énergie Partagé)

Voirie : la société RTL va réaliser cette année la 2^{ème} portion de la route de Renoué en direction de la rue de l'ancienne école.

Église : le pignon Est subit des désordres -un diagnostic devrait être réalisé au niveau de la voûte afin de déterminer les travaux à entreprendre en complément des prises de vue par drone effectuées cet été.

Maison du 2 rue de la Piche – l'expropriation est terminée. La commune en est propriétaire. Les personnes intéressées s'étant fait connaître seront contactées prochainement.

Etat civil

Décès : Émilie PIFFETEAU le 15 avril 2024
Ida ROUSSEAU le 30 avril 2024

Nouveaux habitants

Nous souhaitons la bienvenue à :

Christine et Franck AVELINE – La grande Chaussée ;
Monique et Claude JAUDOIN –La Chaussée ;
Margot DENIS et Kristopher DELAMOTTE - Renoué
Et Gaspard MOINE né le 2 mai 2024..félicitations aux parents...

Elections

L'élection des représentants au Parlement européen aura lieu en France le **dimanche 9 juin 2024**. Le bureau de vote sera installé à la salle des fêtes et ouvert de 8h à 18h.

Les inscriptions sont closes depuis le 3 mai.

Cérémonie du 8 mai -et remise des cartes d'électeurs à six jeunes en âge de voter pour la première fois.

Seulement trois d'entre eux ont répondu à l'invitation faite qui avait été déposée personnellement dans leur boîte aux lettres. Les autres jeunes n'ont même pas eu la courtoisie de faire part de leur absence.

Ordures ménagères

Votre container est trop grand, trop petit, vous pouvez contacter le pôle déchets de la Communauté de Communes du pays Loudunais. Des formulaires sont en ligne.

Rappel

Suite à des Travaux achevés dans le cadre d'un dépôt de permis de construire ou de déclaration de travaux

Merci d'adresser en mairie la Déclaration d'Achèvement et de Conformité des Travaux (DACT) et les autres documents afférents, obligatoires, selon la nature de votre dossier

SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Pas d'écran avant 3 ans : tellement d'expériences à vivre !

Ciné-débat

Mardi 14 mai | 20h

Diffusion du documentaire « **Tous dehors !** »

Au cinéma Le Cornay de Loudun

Tout public

Jouons ensemble !

Mercredi 15 mai | 15h-17h

À la Maison de la Petite Enfance de Loudun,
en partenariat avec le SESSAD CAMSP de Loudun
Enfants et parents

Conférence

Mardi 21 mai | 19h30

« **L'impact des écrans sur
le développement de l'enfant** »

par Enora DE GOUVELLO, membre du COSE
(Collectif de Surexposition aux Écrans)
à la Maison de la Petite Enfance de Loudun

Tout public et professionnels

Maison de la Petite Enfance

2, boulevard Jean-Baptiste - 86200 LOUDUN

Renseignements auprès du Service Parentalité - 05 49 99 21 62

relais-youth-enfance@pays-loudunais.fr

ANIMATIONS
GRATUITES

www.pays-loudunais.fr



Service
Petite Enfance

BASE ADRESSES LOCALE (BAL) quesaco ?

Chaque commune doit établir un fichier composé de toutes les adresses de la commune : c'est la Base Adresses Locale.

Finies les rues sans nom et sans numéro.

Tout lieu-dit doit posséder une voie nommée ainsi :
exemple :

M. Alain Deloin

(Lieu dit) la Pomme

1 rue tarte Tatin

86 000 Dessert

Ont été nommés ainsi les noms de rues des lieudits :

Sarsalé et la Borne : route de la sablière

le Grésil : route de Renoué,

la Place : chemin de la Place,

Foreil : rue de la vallée aux moines,

Les Trous : chemin des Trous.

La BAL garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les systèmes d'information des acteurs : pompiers, Samu, GPS et le déploiement de la fibre.

ZAEnR Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables
Dans un contexte de transition énergétique des territoires,
la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) du 10 mars 2023
confie aux commune la responsabilité de définir ces ZAEnR après consultation de leurs habitants,
et de définir sur leur territoire des ZAEnR où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergies.renouvelables.

Les contraintes techniques, patrimoniales, paysagères et réglementaires strictes habituelles (500m des habitations, pigeonnier du château, église, ZNIEFF, Natura 2000...continueront à s'appliquer.

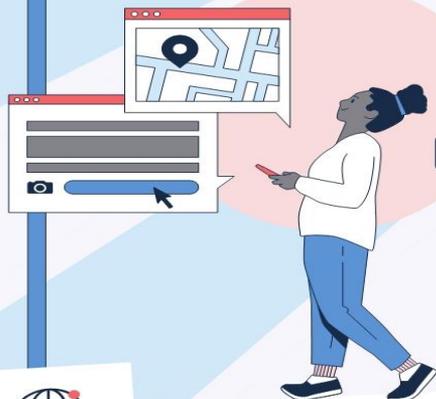
Dysfonctionnement sur un lampadaire à côté de chez moi ?

rendez-vous sur <https://soregies.wesignal.fr/fr/> ou contactez la mairie



Éclairez-nous sur les **pannes** !

Vous constatez un **dysfonctionnement**
sur un lampadaire à côté de vous ?



Quelques clics
suffisent pour **signaler**
une panne .

soregies.wesignal.fr



GRUPE **SORÉGIES** | ÉNERGIES VIENNE

Point Conseil Budget - un service gratuit pour conseiller et répondre aux questions de budget

L'Udaf de la Vienne est labellisée **Point Conseil Budget (PCB)** depuis fin 2020 et elle peut, à ce titre, proposer un accompagnement budgétaire à toute personne rencontrant des difficultés.

Le PCB qu'est-ce que c'est ?

C'est un service gratuit labellisé par l'État permettant d'accompagner toute personne traversant une situation financière difficile.

Quel public ?

Étudiant, salarié, personne sans emploi, retraité ...

Quels champs d'intervention ?

Nous accompagnons tous les habitants de Grand Châtellerault et de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

Quel accompagnement ?

La conseillère en économie sociale et familiale de l'Udaf propose un accompagnement sur la durée. Elle répond à toutes les questions sur le budget, identifie les aides mobilisables et épaula les personnes dans leurs démarches les plus complexes : intervention auprès de créancier, dossier de surendettement, droit au compte, crédits ... Elle peut également animer des ateliers collectifs thématiques.

Vous trouverez des informations sur le PCB en téléchargeant les documents ci-dessous ou bien en consultant notre site internet (www.udaf86.asso.fr) ou notre page Facebook (<https://www.facebook.com/Udaf86>) :

Informations diverses :

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels **est interdit toute l'année et sur l'ensemble du département de la Vienne**. L'arrêté préfectoral n°2017-SIDPC-014 du 24 mai 2017 régit l'emploi du feu et le brûlage des déchets verts dans le département de la Vienne.

Se renseigner en mairie avant toute entreprise de ce genre.

RD347 :

Le radar de chantier a laissé sa place à un radar dit « de tourelle » mais il n'est pas exclu qu'il reprenne sa place de temps en temps. Le nouveau dispositif prend dans les deux sens et...sans flash, de jour comme de nuit.

Les voitures radars banalisées sont en augmentation sur le segment de la forêt, toujours autant accidentogène.

Mission Locale Nord Vienne

Vous avez entre 16 et 25 ans ? Vous êtes sortis du système scolaire et habitez sur le territoire Nord Vienne ?

Besoin d'info pour trouver un job, une formation ?

Téléport 6

2 Rue de la Fontaine d'Adam

86200 LOUDUN

Tél: 05 49 22 40 89 E-mail: accueil-loudun@mlnv.fr

ERIP LOUDUN

Envie de changer de travail, découvrir un métier, vous former, créer votre entreprise ? jeune, adulte, scolaire, avec ou sans emploi, avec ou sans projet de formation ...

Téléport 6 – 2 Rue de la Fontaine d'Adam 86200

LOUDUN05.49.22.40.89 erip-loudunais@mlnv.fr